


<p><b>Comité Départemental BADMINTON du FINISTÈRE</b></p> 	GdC	<h2 style="margin: 0;">Guide du Comité</h2> <h3 style="margin: 20px 0 0 0;">Les Subventions Institutionnelles</h3>	<p style="text-align: right;">Adoption: 10-06-2021</p> <p style="text-align: right;">Entrée en vigueur: 01-09-2021</p> <p style="text-align: right;">Validité: permanente</p>

Les clubs évoluent dans un environnement institutionnel établi. Mairies, Communautés de Communes (Etablissement Public de Coopération Intercommunal - EPCI), Conseil Départemental du Finistère, Conseil Régional de Bretagne, Etat.

Dans le domaine du sport, les clubs d'une commune ou d'un EPCI peuvent être adhérents d'un Office (Municipal) des Sports, mais ce n'est pas le cas partout. A partir du niveau départemental, le sport est aussi regroupé dans le mouvement olympique, CDOS au niveau départemental, CROS au niveau régional et CNOSF pour le niveau national.

Dans le Finistère, le Conseil Départemental soutient les comités départementaux comme celui du badminton, mais aussi les clubs et les sportifs selon les cas.

#### **Aides du Conseil Départemental du Finistère ([finistereolympique.com](http://finistereolympique.com)):**

- Aide au fonctionnement: 1 000€ + 0,16€ par licencié.
- Aide aux stages de formation d'encadrants: de 9,10€ à 16,70€ par participant selon le mode d'organisation du stage.
- Aide aux stages de perfectionnement sportifs: de 3€ à 6,10€ par participant selon le mode d'organisation du stage.
- Aide aux sportifs Finistériens: 350€ pour les sportifs sur la liste ministérielle Espoirs.
- Aide aux déplacements individuels - Sport de haut-niveau amateur: pour les joueurs et équipes participant à un championnat de France. 0,08€/km pour les jeunes et seniors (vétérans exclus), et 0,12€/km pour le handibad (Parabadminton, Sport Adapté, Badminton Sourd).
- Aide aux Centres Départementaux d'Entraînement: Une part fixe de 3 500€ et une part variable d'un maximum de 1 000€.
- Aide à l'achat de matériel sportif: 50% du montant au maximum, pour l'achat de matériel sportif. Non précisé, mais à priori hors consommables (volants).

#### **Aides de la Région Bretagne ([bretagne.bzh](http://bretagne.bzh)):**

- Déplacement des sportifs en championnats de France hors Bretagne: 0,02€ ou 0,03€ par km et par sportif, ou 20 à 25% d'un véhicule de location (essence et péages compris).
- Organisation de manifestations sportives de niveau national à international: Demande à faire au moins 3 mois avant la date de la compétition.
- Accès au sport de haut-niveau: Pour les sportifs sur la liste ministérielle Relève. Pour les structures d'accès au haut-niveau (clubs labellisés Voie d'Accession à l'Elite).

## **Aides de l'Agence Nationale pour le Sport - ANS ([agencedusport.fr](http://agencedusport.fr)):**

- Part territoriale: 122 500 000€
- Part équipements: 45 000 000€
- Par nationale: 22 100 000€

Les dossiers de demande de subvention ANS sont à faire au cours du mois d'avril, et doivent répondre à la note de cadrage de la FFBaD qui sera publiée en mars.

## **Aides du Fond de Développement de la Vie Associative - FDVA ([associations.gouv.fr](http://associations.gouv.fr)):**

- Aides diverses selon les années: A suivre début 2021

## **Plan de relance 2021 ([economie.gouv.fr](http://economie.gouv.fr)):**

- Accompagnement des Associations Sportives Locales - Dossier ANS
- Création d'Emplois pour les Jeunes dans le Sport
- Financement de Missions de Services Civiques
- Rénovation Energétique et Modernisation des Equipements Sportifs - Dossier ANS
- Transformation Numérique du Sport

Pour nombre de ces subventions, il est indispensable de posséder un **Compte Asso**.  
Créez votre compte ici: <https://lecompteasso.associations.gouv.fr/>